



ATTESTATION D'ABSENCE DE SYSTEME DE CHAUFFAGE FIXE

40-42 rue des Martyres de la Résistance, 53200 CHÂTEAU-GONTIER

Tél.: 09 70 69 01 07 Fax: 02 41 18 53 99 Email: info@adx-groupe.fr

CHÂTEAU-GONTIER, le 24/03/2025

Réf. Dossier : MA2503044449 AVOVENTES

Je soussigné, AVOVENTES atteste que le bien situé :

4 Rue de l'Industrie 49340 Vezins

Appartenant à AVOVENTES4 Rue de l'Industrie 49340 Vezins » n'était pas equipé d'un système de chauffage fixe lors de l'expertise en date du 24/03/2025.

Par conséquent, et en application de l'article R126-15 du Code de la construction et de l'habitation, ce bien n'est pas soumis à l'obligation d'effectuer un DPE (Diagnostic de Performance Energétique).

ADX GROUPE ANJOU





Votre interlocuteur
CBT CNA
178 BOULEVARD PEREIRE
75017 PARIS

Portefeuille: 0114921220

9 01 40 68 02 02 **9** 01 40 68 05 00

SAS ADX GROUPE Comptabilité Fournisseurs Parc Saint Fiacre 53200 CHATEAU GONTIER

Votre contrat RESPONSABILITE CIVILE

Vos références

Contrat 3912280604 3912431104 Référence client

ENTREPRISE

ATTESTATION

AXA France IARD, atteste que:

SAS ADX GROUPE

Comptabilité Fournisseurs Parc Saint Fiacre - 53200 CHATEAU GONTIER

a souscrit tant pour son compte que pour celui de :

- HYPERION Développement
- SAS EXPERTAM
- SAS GALENA
- ADX Formation
- BCT

le contrat d'assurance Responsabilité Civile **1ère ligne n° 3912280604** et un contrat Responsabilité Civile **2ème ligne n° 3912431104**, garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités garanties par ce contrat et notamment :

Les diagnostics techniques immobiliers obligatoires

- Repérage amiante avant-vente
- · Constat des risques d'exposition au plomb
- Diagnostic de performance énergétique
- Etat de l'installation intérieure de gaz
- Etat de l'installation intérieure d'électricité
- Etat du bâtiment relatif à la présence de termites
- · Etat des risques naturels, miniers et technologiques
- L'Infiltrométrie
- La recherche de Fibres Céramiques Réfractaires FCR



Repérage de polluants:

AMIANTE:

- Repérage de l'amiante avant travaux, (dans les bâtiments, les matériels ferroviaires, les aéronefs, l'industrie, les voiries et les sols navires, bateaux et autres engins flottants)
- · Repérage de l'amiante avant démolition
- Dossier Technique Amiante (DTA)
- Contrôle de l'état de conservation des matériaux contenant de l'amiante
- Dossier Amiante Partie Privative (DAPP)
- Contrôle visuel amiante après travaux (CV1&CV2))
- Sapiteur Amiante
- Mesures d'empoussièrement amiante
- Diagnostic amiante sur des navires selon Décret n° 2017-1442 du 3 octobre 2017 relatif à la prévention des risques liés à l'amiante à bord des navires sous la marque ADX Groupe.

PLOMB:

- Repérage du plomb avant travaux (dans les bâtiments, les males matériels ferroviaires, les aéronefs, l'industrie, les voiries et les sols navires, bateaux et autres engins flottants)
- Contrôle du plomb après travaux

AUTRES:

- Inventaire des Matières Potentiellement Dangereuses dans les navires conformément à la Résolution MEPC.197(62) de l'OMI
- Inventaire des matériaux pouvant contenir de la silice
- Inventaire des matériaux pouvant contenir du PCB
- Inventaire des matériaux pouvant contenir du machefert
- · Recherche des métaux lourds
- Diagnostic de pollution des sols
- L'Analyse de la qualité de l'air et La Recherche de fuites
- Recherche de Radon N1 et N2

Contrôle du bâti:

- Diagnostique Technique Globale (DTG)
- · Diagnostic technique en vue de la mise en copropriété
- Diagnostique Technique du bâtiment (DTB)
- Diagnostic Technique Immobilier (Loi SRU)
- Plan pluriannuel de travaux (PPT)
- Diagnostic PEMD (Produit Équipement Matériaux Déchet)
- · Diagnostic accessibilité handicapés
- Constat de l'état parasitaire dans les immeubles bâtis et non bâtis
- · Audit de la partie privative en assainissement collectif
- Diagnostic sécurité piscine



Energetique:

- Réalisation d'audit énergétique sous réserve que l'assuré déclare que son activité ne peut en aucun cas être assimilable à une mission de maîtrise d'oeuvre et qu'il ne mette pas en relation les clients avec des professionnels du bâtiment.
- Dans le cas contraire, aucune garantie ne sera accordée au titre du contrat responsabilité civile Conditions de garantie.
- · Attestation de conformité à la Réglementation Thermique
- Vérification de la VMC
- Vérification de chantier de demande de certificat d'économies d'énergie (CEE)
- Assistance à la maitrise d'ouvrage en rénovation Energétique et Thermique

Eau:

- · Actes de prélèvement légionnelle
- · Portabilité de l'eau

Mesurage:

- Attestations de surface : Loi Carrez, surface habitable, surface utile, surface de plancher, surfaces hors œuvre brute, hors œuvre nette.
- · Mesurages en extérieurs et intérieurs
- Mission de topographie et numérisation 3D
- Réalisation de dessin et maquettes 2D & 3D

Sécurité:

- Rédaction de Plan de Prévention des Risques, nécessaire lors de l'intervention d'une entreprise extérieure sur le site d'une entreprise utilisatrice
- Réalisation de documents uniques d'évaluation des Risques Professionnels
- · Pose de détecteurs incendie
- · Géodétection et géoréférencement des réseaux enterrés et identification au sol en marquage piquetage

Formation:

- · Formation aux métiers du diagnostic
- · Formation aux risques amiante, plomb
- Formation aux risques électrique
- · Formation aux risques lié au travail en hauteur

Autres:

- · Etat des lieux locatifs
- · Etats des lieux dans le cadre des dispositifs Robien et Scellier
- Attestation de décence du logement (critères de surface et d'habitabilité)
- · Audit de pré acquisition
- Dossier de mutation



Garanties au contrat 1ère Ligne N° 3912280604

Montant des garanties : « Lorsqu'un même sinistre met en jeu simultanément différentes garanties, l'engagement maximum de l'assureur n'excède pas, pour l'ensemble des dommages, le plus élevé des montants prévus pour ces garanties » ainsi qu'il est précisé à l'article 6.3 des conditions générales.

Garanties au contrat 2ème Ligne N° 3912431104

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES	
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci- après)	9.000.000 € par année d'assurance et par sinistre	
Dont:	70VANLES-AVOVENTES FR-	
Dommages corporels	9.000.000 € par année d'assurance et par sinistre	
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1.200.000 € par année d'assurance et par sinistre	
Autres garanties :	ENTER ED. AVAIVENTER ED.	
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus	750.000 € par année d'assurance	
Responsabilité civile professionnelle	par expert	
(tous dommages confondus)	300.000 € par sinistre et 500.000 € par année d'assurance	
Dommages aux biens confiés	150.000 € par sinistre	
(selon extension aux conditions particulières)	ESTAVOVEM I ESTER-AVOVEM	
Reconstitution de documents/ médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	30.000 € par sinistre	

La garantie de l'Assureur s'exerce à concurrence des montants suivants : **pour la seule garantie Responsabilité**Civile Professionnelle :

Tous dommages confondus : 6 000 000 € par sinistre et par année d'assurance Dont :

- Dommages résultant d'atteintes à l'environnement accidentelles sur les sites des clients de l'assuré : 1 500 000 € par sinistre et par année d'assurance

Il est précisé que ces montants interviennent :

- en excédent des montants de garantie du contrat de 1ère ligne,
- après épuisement des montants de garantie fixés par année d'assurance dans le contrat de 1ère ligne. En cas d'intervention du présent contrat au premier euro, il sera fait application des franchises du contrat de 1ère ligne.



La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Sa validité cesse pour les risques situés à l'étranger dès lors que l'assurance de ces derniers doit être souscrite conformément à la Législation Locale auprès d'Assureurs agréés dans la nation considérée.

La présente attestation est valable du 01/01/2025 au 01/01/2026 sous réserve du règlement de la prime émise ou à émettre et des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à Paris le 02/01/2025

Pour la société :



Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier

N° CPDI6741 Version 007

Je soussigné, AVOVENTES Directeur Opérationnel d'I.Cert, atteste que :

AVOVENTES

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR 06 (cycle de 7 ans)), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention	Amiante Avec Mention (1)	
	Date d'effet : 21/02/2023 - Date d'expiration : 20/02/2030	
Amiante sans mention	Amiante Sans Mention (1)	
	Date d'effet : 21/02/2023 - Date d'expiration : 20/02/2030	
DPE tous types de	Diagnostic de performance énergétique avec mention : DPE tout type de	
bâtiments	bâtiment (2)	
	Date d'effet : 20/04/2023 - Date d'expiration : 19/04/2030	
DPE individuel	Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel (2)	
	Date d'effet : 20/04/2023 - Date d'expiration : 19/04/2030	
Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique (1)	
	Date d'effet : 02/03/2023 - Date d'expiration : 01/03/2030	
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz (1)	
SAVAVENES	Date d'effet : 06/03/2023 - Date d'expiration : 05/03/2030	
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb (1)	
	Date d'effet : 04/04/2023 - Date d'expiration : 03/04/2030	
Termites	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine	
	(1) ED AVAILANT ESTATION	
	Date d'effet : 07/04/2023 - Date d'expiration : 06/04/2030	

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Ce certificat n'implique qu'une présomption de certification. Sa validité peut être vérifiée à l'adresse

https://www.icert.fr/liste-des-certifies/

Valide à partir du 01/09/2024.

12) Arrêté du 20 juillet 2023 d'éfinissant les critères de certification des diaenostiqueurs intervenant dans le domaine du diaenostic de performance énergétique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de



PORTÉE